

MAIRIE DE APPEVILLE

50500 APPEVILLE

Afférents au C.M. : 10

En exercice : 8

Ont pris part à la délibération : 8

Convocation : 17.04.2018

Affichage : 24.04.2018

SEANCE DU 23 AVRIL 2018

Le vingt-trois avril deux mil dix-huit à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Jacques MARION, Patrice PATERNOSTER, Robert HOUELBEK, Christian LEFRANCOIS, Joël LEMYRE, Ludovic DRIEU.
Madame Laëtitia LEGALLOIS.

ABSENTS EXCUSES : Madame Geneviève TESTA et Monsieur Maurice STIEMBERT.

ABSENT :

Madame Laëtitia LEGALLOIS a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation des comptes-rendus du 22 février et du 22 mars 2018
- Vote des subventions
- Achat jardinières pour la cour de la Mairie
- Virement de crédits :
 - remplacement ordinateur
 - achat outillage
 - frais de notaire
- renouvellement de la convention FDGDON pour la lutte contre le frelon asiatique
- convention pour la médiation préalable à un recours contentieux.
- Questions diverses.

2018- 18 : VOTE DES SUBVENTIONS 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote pour l'année 2018 les subventions suivantes :

- Anciens combattants d'Appeville :	50,00 €
- Coopérative scolaire du SIRP LES TROIS CHÊNES :	200,00 €
- Centre François BACLESSE à Caen :	100,00 €
- Ligue contre le cancer de la Manche St-Lô :	100,00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Carentan :	100,00 €

- Association des donneurs de sang Carentan : 75,00 €
- Association des jeunes sapeurs pompiers Carentan : 100,00 €
- Les restaurants du cœur Saint-Lô : 125,00 €
- Coup d’Pouce du marais Carentan : 50,00 €
- APE du collège GAMBETTA : 20% de la participation demandée aux familles pour les sorties scolaires.

2018- 19 : ADHESION AU FONDS D’AIDE AUX JEUNES :

Après délibération et à l’unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler pour l’année 2018 son adhésion au Fonds d’aide aux jeunes. La participation est de 0,23 € par habitant.

2018- 20 : ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT :

Après délibération et à l’unanimité, le Conseil Municipal décide d’adhérer au fonds de solidarité pour le logement pour l’année 2018. La participation sera de 0,60 € par habitant.

2018- 21 : ACHAT JARDINIÈRES POUR LA COUR DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire présente le devis de la société Comat et Valco d’un montant de 2 579,10 € HT pour l’achat de jardinières et de mats avec pavillons pour l’aménagement de la cour de la Mairie. Il informe les membres présents qu’il est en attente d’un autre devis.

Après délibération et à l’unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à l’achat de jardinières et de mats pour le montant de 2 579,10 € HT proposé par la Société Comat et Valco. Monsieur le Maire est autorisé à l’achat chez un autre fournisseur qui proposerait un prix inférieur.

2018- 22 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2018 :

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité la décision modificative n° 1 pour le remplacement de l’ordinateur.

Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	750,00 €	021 – virement à la section de fonctionnement	750,00 €

Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
023-Virement à la section d'investissement	750,00 €		
615221 – Bâtiments publics	- 750,00 €		

2018- 23 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2018 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative n° 2 pour l'achat d'une tronçonneuse.

Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
2158 – Autres installations, matériels et outillage	610,00 €	021 – virement à la section de fonctionnement	610,00 €

Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
023-Virement à la section d'investissement	610,00 €		
615221 – Bâtiments publics	- 610,00 €		

2018- 24 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET 2018 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative n° 3 pour le paiement des frais de notaire.

Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
2111 – Terrains nus	1 100,00 €	021 – virement à la section de fonctionnement	1 100,00 €

Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
023-Virement à la section d'investissement	1 100,00 €		
615221 – Bâtiments publics	- 1 100,00 €		

2018- 25 : DECISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET 2018 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative n° 4 pour le complément d'achat des jardinières.

Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
2313 – Constructions	250,00 €	021 – virement à la section de fonctionnement	250,00 €

Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
023-Virement à la section d'investissement	250,00 €		
615221 – Bâtiments publics	- 250,00 €		

2018- 26 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FDGDON POUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention avec la FDGDON pour la lutte contre le frelon asiatique.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de renouveler la convention avec la FDGDON pour l'année 2018.

2018- 27 : CONVENTION POUR LA MEDIATION PREALABLE A UN RECOURS CONTENTIEUX :

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Centre de Gestion propose aux collectivités une convention pour mettre en place l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) en matière de litiges de la fonction publique prévu à l'article 5 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016.

Après délibération à l'unanimité des présents, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place de la MPO.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 05.
Les an, mois, jour que dessus.

LEBLANC M.

MARION J.

PATERNOSTER P.

HOUELBEK R.

LEGALLOIS L.

LEFRANCOIS C.

LEMYRE J.

DRIEU L.